



**PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE TERREBONNE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – ANNULÉE

Veillez prendre note que l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes qui devait avoir lieu le vendredi 16 juin 2017, à 10 heures est annulée puisque toutes taxes, intérêts et dépenses concernant les immeubles visés à l'avis public du 24 mai 2017 ont été acquittés.

Fait à Bois-des-Filion, ce 16 juin 2017.

Le greffier,

Charles-Hervé Aka, LL.M